

*L'AGRÈMENT DES SOINS CARDIO-VASCULAIRES EN PROVINCE DU LUXEMBOURG*

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – *Je reviens avec une question que j'ai déjà eu l'occasion de poser à deux ou trois reprises, mais le débat semble évoluer, suite aux différentes réponses que le Ministre Demotte a données aux différentes interpellations développées hier à la Chambre. Cette évolution du débat m'interpelle au niveau de la problématique des zones rurales défavorisées, mais aussi par rapport aux regroupements envisagés, des B1, B2 et B3 sur un même site. En effet, ces différentes mesures auraient des conséquences néfastes pour la province du Luxembourg, mais également pour Verviers. Force est de constater que le Ministre Demotte s'est montré évasif, mais il s'engage à apporter des réponses favorables aux différents agréments. Compte tenu de vos compétences, avez-vous participé aux travaux avec le Ministre Demotte concernant les dérogations, pour répondre aux problèmes de la province du Luxembourg, mais également de Verviers et de la région hennuyère ? Je souhaite donc que vous fassiez le point sur la question afin d'éviter, à terme, que les urgences cardiologiques souffrent de disparités sur l'ensemble du territoire wallon Je souhaite donc connaître vos orientations, vos décisions quant aux mesures, les délais à les mettre en oeuvre ainsi que le type de dérogations que vous envisagez*

**Mme Christiane Vienne**, *Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.* – *En ce qui concerne la chirurgie cardiologique, je suis tentée d'énoncer que « temps gagné, muscle préservé ». Il reste que la problématique est d'importance et c'est l'ensemble des programmes que vous invoquez qui importe. Aujourd'hui, la logique fédérale est d'avoir une situation idéale accompagnée d'un système dérogatoire, dont la province du Luxembourg peut éventuellement bénéficier. Soyez-en sûr, je défendrai cette position. Si les intentions du Fédéral sont claires, il convient de tenir compte des réalités wallonnes et rurales pour défendre les dérogations afin que, notamment la province du Luxembourg, ne souffre pas de la réforme en cours.*

**M. DIDIER FOURNY (CDR).** – *Je constate qu'une réflexion est en cours. Je m'en réjouis et je remercie la Ministre pour l'attention portée au dossier.*

**Parlement Wallon – Séance publique du 21 juin 2006**